



Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_024_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Dominique Dumons, Chantal FABRE, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Laetitia BOSSUET

Représentés :

Absents et Excusés : Jean-Barthélémy Maris, Céline SOULETIE - AUTHIÉ, Richard BOESPFLUG, Benoit JOLIBERT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal FABRE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Les Conseillers les plus âgés : M. Dominique DUMONS, Mme FABRE Chantal. Les Conseillers les plus jeunes : Mme Laetitia BOSSUET, Mme Pauline LEVENARD. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué (ou des délégués) :

Les candidatures enregistrées :

.... Michel SABATIER

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le

candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. SABATIER Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Une liste de candidats a été déposée :

.... FABRE Chantal
....BOSSUET Laetitia
....LEVENARD Pauline

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, la liste a obtenu :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

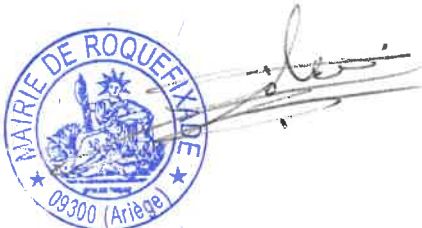
Mme FABRE Chantal ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme BOSSUET Laetitia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme LEVENARD Pauline ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Chantal FABRE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Chantal Fabre.